

## NOTE TECHNIQUE

**DESTINATAIRE(S) :** Madame Louise Létourneau  
Chargée de projets Environnement  
Hydro-Québec Équipement  
430, rue Ardouin  
Québec (Québec) G1C 5Y9

**EXPÉDITEUR :** M. Erik Auclair, GENIVAR inc.

**DATE :** 15 juillet 2013

**OBJET :** **Compte rendu de visite de terrain pour plantes menacées, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignées dans l'emprise du Poste Duchesnay à 315-25 kV et sa ligne d'alimentation à 315 kV**  
**N/réf. : 111-16734-00**

---

### 1.0 CONTEXTE

Dans le cadre du projet de construction du poste Duchesnay à 315-25 kV et de sa ligne d'alimentation à 315 kV, une étude d'impact a été soumise au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP)<sup>1</sup> en vertu de l'article 31.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement en vue d'obtenir les autorisations gouvernementales nécessaires à sa réalisation. Dans ce contexte, une caractérisation des milieux humides présents à l'emplacement du futur poste et dans l'emprise de la ligne d'alimentation projetée et une première validation de la présence ou de l'absence d'espèces végétales menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EMVS) et d'espèces exotiques envahissantes (EEE) a été réalisée au cours de l'été 2012 (GENIVAR, 2013).

Dans ce mandat, une seconde validation de l'absence d'EMVS et d'EEE à l'emplacement du poste et dans l'emprise de sa ligne d'alimentation devait également être réalisée au printemps 2013. La présente note technique constitue donc un compte-rendu concernant cette campagne printanière réalisée le 28 mai 2013.

---

<sup>1</sup> Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) depuis septembre 2012.

## 2.0 METHODOLOGIE

Comme pour la caractérisation des milieux humides, l'approche méthodologique utilisée pour la validation printanière de la présence ou de l'absence d'EMVS et d'EEE s'inspire du Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides de Joly et al. (2008). Ce guide propose que les travaux respectent minimalement les étapes suivantes :

- connaissance des cartes existantes ;
- connaissance photographique complémentaire (images satellitaires, photographies aériennes, etc.) ;
- cueillette des autres informations disponibles (cartes des cours d'eau, espèces menacées ou vulnérables possiblement présentes, inventaires des boisés d'intérêt, autres sources de données) ;
- travail de validation sur le terrain.

En se basant sur les données des travaux de 2012, de la cartographie des milieux humides réalisée pour le projet (GENIVAR, 2013) et des données publiques disponibles, une liste des espèces floristiques d'intérêt potentiellement présentes dans la zone d'étude a été dressée à partir des espèces déjà recensées dans les MRC de La Jacques-Cartier et de Portneuf (voir le tableau 1). Cette liste regroupe les espèces ayant une probabilité minimale d'être observées dans le secteur touché par le projet selon leur habitat de prédilection. À l'exception de quelques espèces propres aux milieux ouverts et secs, ces espèces appartiennent en majorité aux milieux humides (tourbières, marais et marécages) ou aux habitats forestiers feuillus bien drainés.

Par ailleurs, une liste des espèces exotiques envahissantes (EEE) pouvant potentiellement être présentes sur le site à l'étude a également été élaborée à partir des informations disponibles et de l'expérience acquise par GENIVAR dans ce secteur. Les sites web du gouvernement du Québec (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/nuisibles/berce-caucase/index.htm>), du gouvernement du Canada (<http://www.ec.gc.ca/eee-ias/default.asp?lang=Fr&n=C4637128-1>) et de l'organisme des bassins versants de la Capitale (<http://www.obvcapitale.org/plans-directeurs-de-leau-2/2e-generation/introduction2e/section-3-faune-et-flore/3-6-especes-exotiques-envahissantes>) ont été consultés. Les espèces retenues sont la renouée du Japon (*Fallopia japonica* var. *japonica*), la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*), la phragmite commune (*Phragmites australis* subsp. *australis*), la salicaire commune (*Lythrum salicaria*), l'impatiante glanduleuse (*Impatiens glandulifera*) et la petite herbe à poux (*Ambrosia artemisiifolia*).

**Tableau 1 : Espèces floristiques à statut particulier potentiellement présentes dans la zone d'étude**

Nom commun	Nom scientifique	Statut au Québec <sup>a</sup>	Statut au Canada <sup>b</sup>	Habitat type	Notes
Ail des bois	<i>Allium tricoccum</i>	V	–	Forêts dominées par l'érable à sucre. Mi-versants, bas de pente et bords de cours d'eau. Sols bien ou modérément drainés et riches en éléments minéraux.	
Aréthuse bulbeuse <sup>c</sup>	<i>Arethusa bulbosa</i>	–	–	Tourbières à sphaignes, sous les éricacées et sur les petits monticules moussus à la base des thuyas, des mélèzes et des épinettes noires ; plante obligée des milieux humides.	Retirée (Arrêté ministériel juillet 2013 <sup>d</sup> )
Asaret du Canada	<i>Asarum canadense</i>	VC	–	Forêts feuillues matures. Érablières à caryer et à tilleul, milieux calcaires riches ou près de cours d'eau.	
Aster à feuilles de lin	<i>Ionactis linariifolia</i>	V	–	Milieux sablonneux ou rocheux, secs et ouverts, dunes, berges ou escarpements rocheux et riverains, près des chutes.	
Cardamine carcajou <sup>a</sup>	<i>Cardamine diphylla</i>	VC	–	Forêts feuillues ou mixtes matures.	
Cardamine découpée	<i>Cardamine concatenata</i>	S	–	Bois riches, feuillus, secs ou humides, érablières à érable à sucre rocheuses. Plante calcicole.	
Cardamine géante	<i>Cardamine maxima</i>	VC	–	Forêts feuillues matures ou marécages.	
Carex argenté	<i>Carex argyrantha</i>	S	–	Habitats ouverts secs.	
Carex folliculé	<i>Carex folliculata</i>	S	–	Milieux humides, marécages, laggs (bordures de tourbières), érablières à érable rouge. Plante facultative des milieux humides.	
Cypripède royal <sup>c</sup>	<i>Cypripedium reginae</i>	S	–	Tourbières, cédrières et marécages calcaires, partiellement ouverts ou semi-ouverts, tourbières minérotrophes boisées conifériennes. Plante calcicole.	
Dryoptère de Clinton <sup>c</sup>	<i>Dryopteris clintoniana</i>	–	–	Forêts feuillues ou mixtes humides et riches, berges des cours d'eau.	Retirée (Arrêté ministériel juillet 2013 <sup>d</sup> )
Élyme des rivages	<i>Elymus riparius</i>	–	–	Hauts rivages et berges de cours d'eau, forêts humides et semi-ouvertes.	Retirée (Arrêté ministériel juillet 2013 <sup>d</sup> )
Ginseng à cinq folioles	<i>Panax quinquefolius</i>	M	VD	Forêts de feuillus matures. Érablières à sucre mêlées d'espèces comme le caryer cordiforme, le frêne d'Amérique, le noyer cendré, le tilleul d'Amérique et le chêne rouge. Souvent en bas de pente sur des sols enrichis par l'écoulement latéral.	
Lis du Canada	<i>Lilium canadense</i>	VC	–	Marécages riverains, marais.	
Listère du sud <sup>c</sup>	<i>Listera australis</i>	M	–	Tourbières, cédrières.	
Matteuccie fougère-à-l'autruche <sup>c</sup>	<i>Matteuccia struthiopteris</i>	VC	–	Forêts feuillues ou mixtes sur sols humides, souvent inondées au printemps et riches en matière organique, marécages riverains.	
Noyer cendré <sup>c</sup>	<i>Juglans cinerea</i>	S	VD	Forêts matures feuillues. Bois riches, frais ou humides, plus ou moins ouverts, berges de rivières, érablières à sucre, bas de pentes, friches et champs.	

**Tableau 1 : Espèces floristiques à statut particulier potentiellement présentes dans la zone d'étude (suite)**

Nom commun	Nom scientifique	Statut au Québec <sup>a</sup>	Statut au Canada <sup>b</sup>	Habitat type	Note
Plantanthere à gorge frangée	<i>Platanthera blephariglotis</i>	–	–	Tourbière à sphaigne, ouvertes à partiellement ouverte et entourées de mélèzes et d'épinette noires.	Retirée (Arrêté ministériel juillet 2012 <sup>e</sup> )
Polygonelle articulée <sup>c</sup>	<i>Polygonum articulatum</i>	S	–	Habitats ouverts secs.	
Proserpinie des marais	<i>Proserpinaca palustris</i>	S	–	Marécages et marais. Plante facultative des milieux humides.	
Rhynchospore capillaire	<i>Rhynchospora capillacea</i>	S	–	Rivages rocheux, tourbières. Plante facultative des milieux humides.	
Sanguinaire du Canada	<i>Sanguinaria canadensis</i>	VC	–	Érablières et boisés riches en humus, rocheux ou humides.	
Spiranthe lustrée	<i>Spiranthes lucida</i>	S	–	Marécages riverains.	
Trille blanc	<i>Trillium grandiflorum</i>	VC	–	Érablières à caryer riches. Parfois présent dans les érablières à tilleul.	
Uvulaire à grandes fleurs	<i>Uvularia grandiflora</i>	VC	–	Forêts feuillues. Érablières à caryer ou à tilleul, riches en humus.	
Valériane des tourbières <sup>c</sup>	<i>Valeriana uliginosa</i>	V	–	Tourbières semi-ouvertes.	
Vergerette de Provancher	<i>Erigeron philadelphicus</i> var. <i>provancheri</i>	M	–	Rivages rocheux.	
Woodwardie de Virginie	<i>Woodwardia virginica</i>	S	–	Marécages, tourbières boisées ou non, fossés.	

a. Selon le MDDEFP (Québec, 2013) :

M : espèce menacée au Québec

V : espèce vulnérable au Québec

VC : espèce vulnérable à la cueillette au Québec

S : espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec

b. Selon l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (Canada, Ministère de la Justice, 2011) :

VD : espèce en voie de disparition au Canada

c. Observation récente à moins de 15 km de la zone d'étude.

d. Arrêté ministériel concernant la publication d'une liste d'espèces de la flore vasculaire menacées ou vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées et concernant la publication d'une liste d'espèces de la faune menacées ou vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées, juillet 2013. Disponible en ligne :

[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/E\\_12\\_01/E12\\_01R4.HTM](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/E_12_01/E12_01R4.HTM)

e. Arrêté ministériel concernant la publication d'une liste d'espèces de la flore vasculaire menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées et concernant la publication d'une liste d'espèces de la faune menacées ou vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées, juillet 2012

Sources : CDPNQ, 2011 ; FloraQuebeca, 2009 ; MDDEFP, 2013.

Pour la validation de la présence ou de l'absence des EMVS et des EEE, le site à l'étude a été parcouru dans son ensemble. Quatre transects longitudinaux, soit deux dans la portion est de l'emprise de la ligne et deux autres dans la portion ouest, ont été parcourus afin d'y observer la végétation et de rechercher des habitats susceptibles d'abriter les EMVS répertoriées par le MDDEFP, le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) et le comité Flore québécoise de FloraQuebeca (2009). Trois virées d'environ 103 m de longueur ont également été réalisées dans l'aire prévue du futur poste. Toutefois, considérant que plus de 80 % de la superficie qu'il doit occuper ont été soit coupés, soit remblayés au cours des trois dernières années, il était peu probable d'y retrouver une ou des EMVS.

Il est à noter qu'en raison d'une interdiction de passage sur les lots 4 009 690, 4 009 691, 4 009 692 et 4 009 693, aucune validation printanière n'a pu y être effectuée en 2013. Cette section comprend notamment des marécages arborescents résineux, une petite cédrière et une érablière à érable à sucre.

### **3.0 RESULTATS**

Le CDPNQ (GENIVAR, 2013) n'a relevé la présence d'aucune espèce floristique menacée ou vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée directement à l'intérieur des limites de la zone étudiée. Toutefois, le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et de Duchesnay, englobant le secteur visé par le projet, offre un certain potentiel quant à la présence de plantes d'intérêt (GENIVAR, 2013). Les espèces identifiées par le CDPNQ ne font cependant plus partie de la liste des EMVS répertoriées selon les Arrêtés ministériels concernant la publication d'une liste d'espèces de la flore vasculaire menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées et concernant la publication d'une liste d'espèces de la faune menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées émis en juillet 2012 et juillet 2013.

À l'instar de l'inventaire relatif à la caractérisation des milieux humides de 2012, aucune plante à statut particulier n'a été observée sur le territoire touché par le poste Duchesnay et par l'emprise de sa ligne d'alimentation lors de la campagne de validation printanière réalisée le 28 mai 2013. Par ailleurs, comme en 2012, aucune EEE n'y a été observée.

### **4.0 REFERENCES**

GENIVAR. 2013. *Poste Duchesnay à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV – Caractérisation des milieux humides*. Rapport présenté à Hydro-Québec. 21 p. et annexes.

COMITÉ FLORE QUÉBÉCOISE DE FLORAQUEBECA, 2009. *Plantes rares du Québec méridional*. Guide d'identification produit en collaboration avec le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Les publications du Québec, Québec. 406 p.